

chelsea

Guide du
nouveau
résident



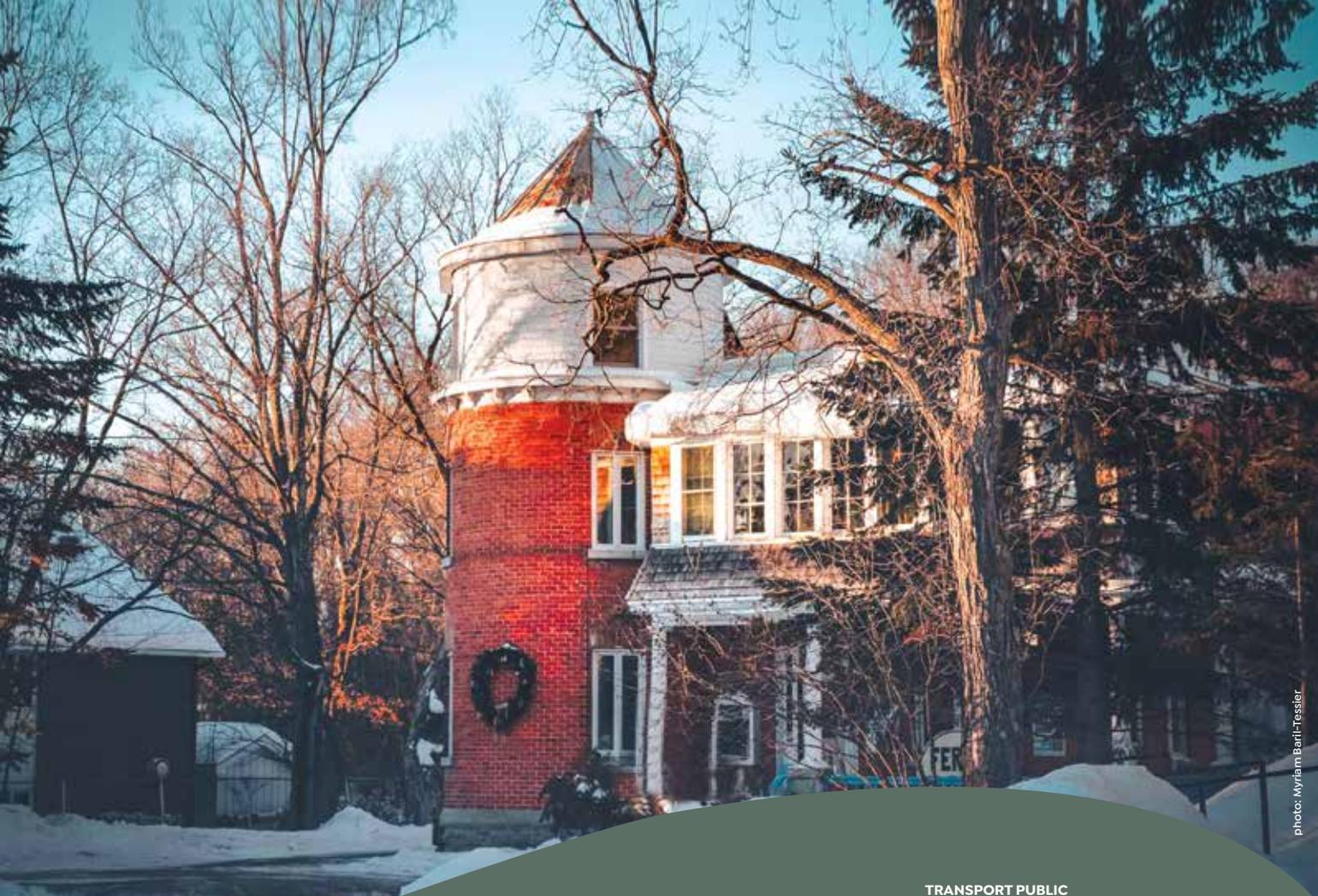


photo: Myriam Baril-Tessier

HÔTEL DE VILLE
100, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1C1
819 827-1124

**MRC des Collines-
de-l'Outaouais**
216, chemin Old Chelsea
Chelsea (Québec) J9B 1J4
819 827-0516

SÉCURITÉ

Urgence 911

Service de police
819 459-9911

Service incendie
(information générale)
819 827-6200

Travaux publics
(urgence hors des
heures de bureau)
819 827-9911

SANTÉ

CLSC de Chelsea
819 459-1112

Info Santé 811

CONTRÔLE ANIMALIER

SPCA de l'Outaouais
819 243-2004

Ministère des Forêts,
de la Faune et des Parcs
819 246-1910

TRANSPORT PUBLIC

Transcollines et transport
adapté et collectif des Collines
819 456-1114

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Centre local d'emploi (CLE)
de Gatineau
819 568-6500

Centre de services pour l'économie et
l'emploi des Collines-de-l'Outaouais
(CSÉE) 819 457-4480

Service de développement
durable de la MRC des Collines-
de-l'Outaouais
819 827-0516



Caryl Green
Mairesse
c.green@chelsea.ca
819 827-6217

Bienvenue à Chelsea!

C'est avec plaisir que nous vous offrons cette première édition du guide du nouveau résident. Conservez-le à portée de main, il vous sera fort pratique.

Ce guide met en valeur des photos offertes par les résidents et résidentes et permet ainsi de refléter toute la beauté et l'importance que nous accordons à l'environnement et au développement durable.

Dans les pages qui suivent, vous retrouverez une foule de renseignements utiles afin de vous familiariser avec les services de la municipalité ainsi que les activités sociales et communautaires offertes. Nous vous invitons, par la suite, à parcourir les différents secteurs de la municipalité, à vous amuser dans nos parcs, terrains de jeux, sentiers et terrains sportifs et à découvrir notre bibliothèque et nos commerces locaux! Profitez-en également pour vous informer sur les différentes opportunités de bénévolat au sein des organismes communautaires; c'est une excellente façon de vous impliquer et de connaître vos voisins!

Nous vous encourageons également à consulter régulièrement notre site Web et à vous inscrire à notre infolettre afin d'être mis au courant rapidement des nouveautés, de l'actualité municipale et des événements à venir!

Bonne lecture!



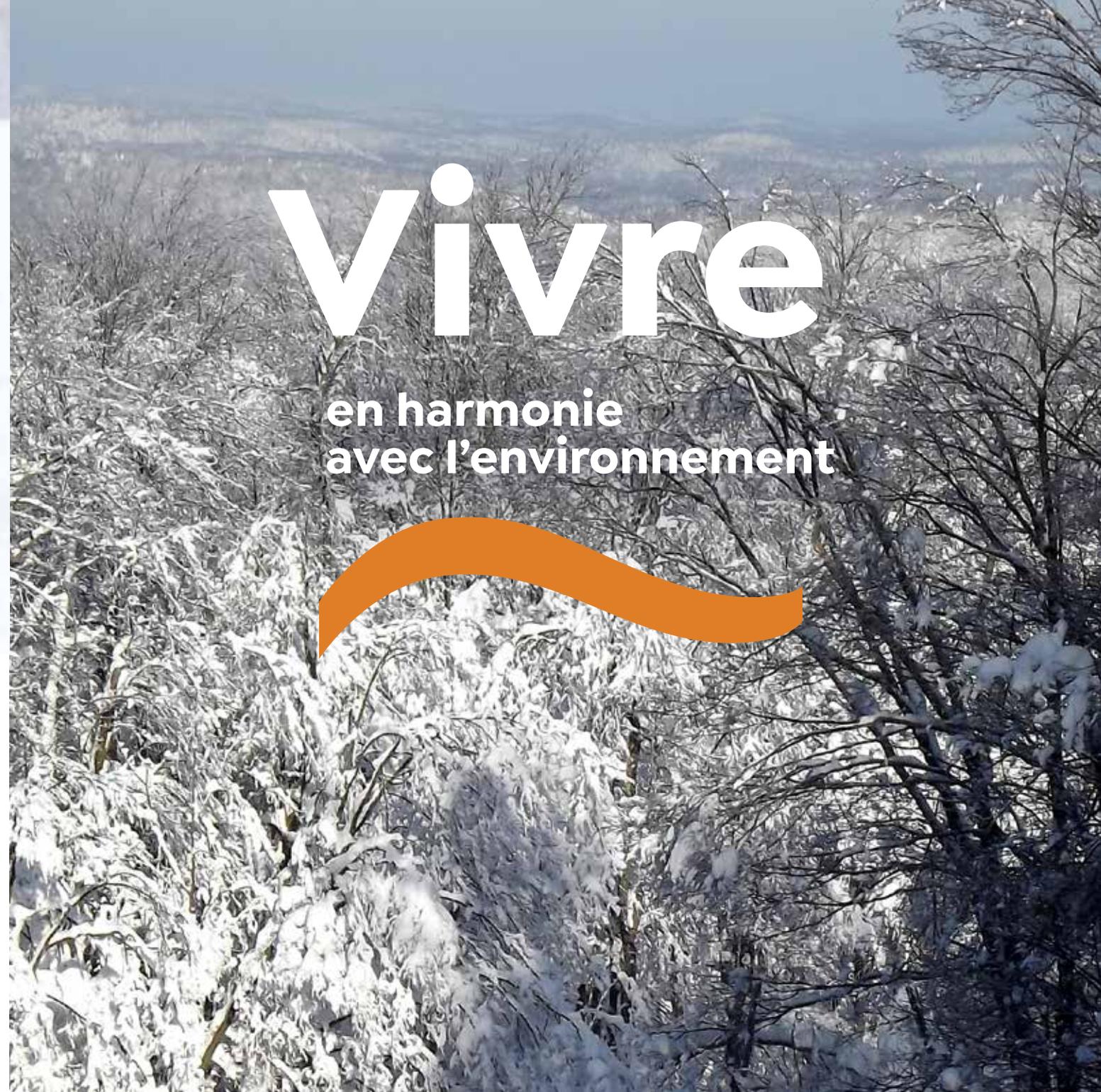


Située dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, Chelsea abrite sur son territoire une grande partie du parc de la Gatineau. De par sa proximité avec les nombreux sentiers, pistes cyclables et espaces verts, cette municipalité bilingue de 7 000 résidents est une place de choix pour les amoureux de la nature.

Le slogan officiel « Vivre en harmonie avec l'environnement » représente bien les valeurs de Chelsea et l'importance qu'elle accorde à l'environnement afin d'offrir un cadre de vie de choix. La Municipalité s'est d'ailleurs dotée d'un Plan d'action de développement durable, une première en Outaouais, et d'un Plan de transport actif afin de poser des actions concrètes en ce sens.

FIÈRE DE SES RECONNAISSANCES PROVINCIALES

Municipalité Vélo sympathique
Fleurons du Québec (4 étoiles)
Municipalité amie de la famille et des aînés
Municipalité certifiée équitable



Vivre

en harmonie
avec l'environnement

La vie municipale

Les séances du conseil municipal

Les séances du conseil se déroulent chaque premier mardi du mois à 19h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais située au 216, chemin Old Chelsea. Les séances sont toujours ouvertes aux résidents. Les ordres du jour sont disponibles sur le site Web quelques jours avant et les procès-verbaux sont publiés lorsqu'ils sont adoptés par le conseil à la séance suivante.

Les comités

Les différents comités occupent une place importante au sein de la vie démocratique. Ils ont le mandat d'analyser certains dossiers et de fournir des recommandations au conseil municipal. Ils sont composés d'élus nommés par le conseil, de membres de l'administration municipale et de résidents.

chelsea.ca/votre-municipalite



Simon Joubarne
CONSEILLER DU DISTRICT 1
s.joubarne@chelsea.ca
819 607-1515



Pierre Guénard
CONSEILLER DU DISTRICT 2
p.guenard@chelsea.ca
819 790-3662



Greg McGuire
CONSEILLER DU DISTRICT 3
g.mcguire@chelsea.ca
819 210-3955



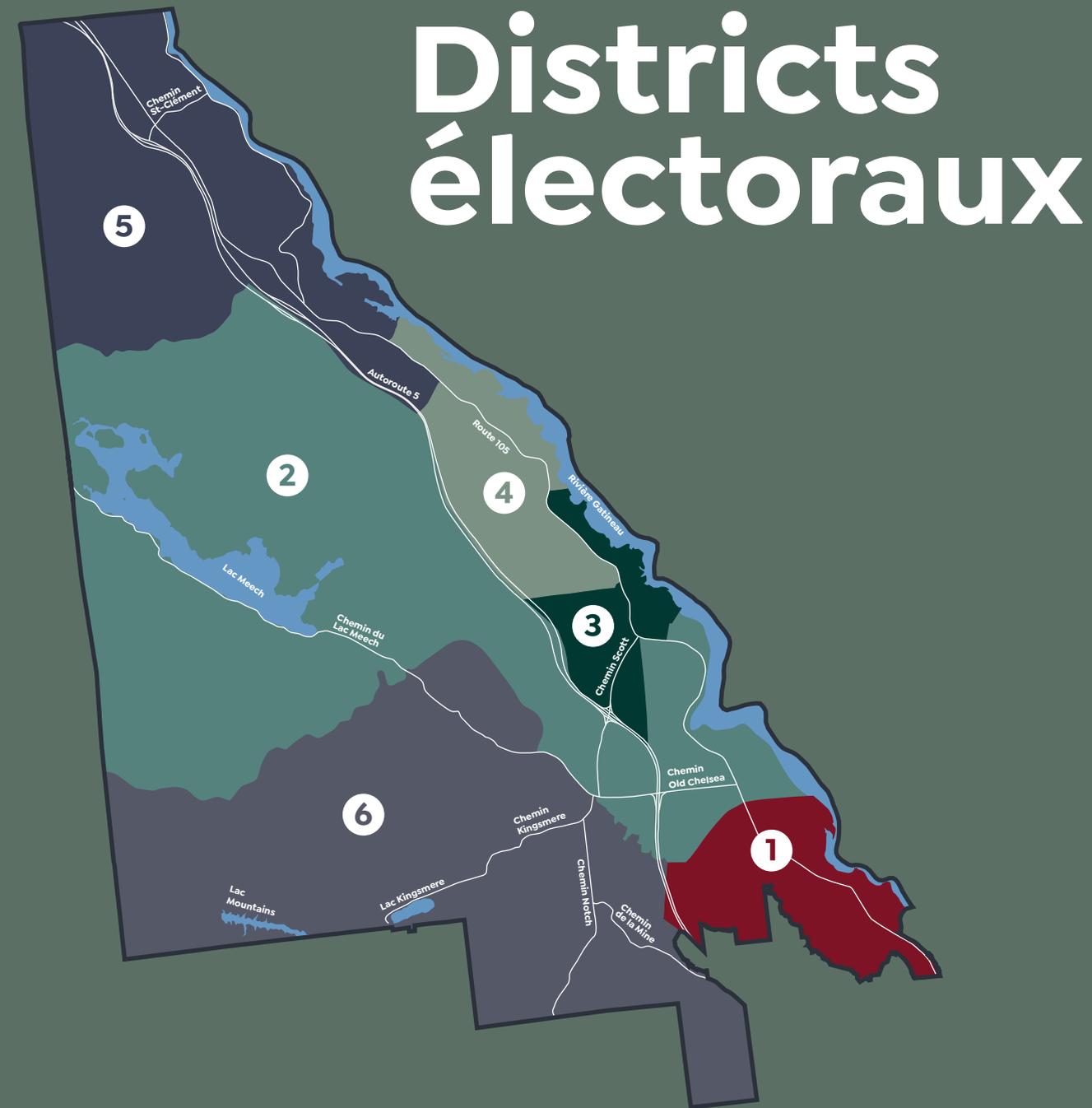
Kay Kerman
CONSEILLÈRE DU DISTRICT 4
k.kerman@chelsea.ca
819 827-4708



Jean-Paul Leduc
CONSEILLER DU DISTRICT 5
jp.leduc@chelsea.ca
819 827-2782



**Le poste est
présentement vacant.**
CONSEILLER DU DISTRICT 6



Districts électoraux



Communication

Différents outils traditionnels et numériques sont mis à la disposition des résidents. Ces outils sont mis à jour quotidiennement dans les deux langues officielles par le Service des communications.

Chelsea Express

Bulletin municipal publié de 4 à 6 fois par année, le Chelsea Express est envoyé à toutes les résidences par la poste.

Un site Web évolutif

Revampé en 2019, chelsea.ca offre un fil de nouvelles, un calendrier complet et tous les renseignements qui peuvent être utiles. En constante amélioration, le site Web continuera d'évoluer au fil des années afin de répondre aux attentes et aux besoins des résidents.

Services en ligne

La plateforme Voilà! offre une panoplie de services en ligne ainsi qu'une application mobile. En plus d'offrir une plateforme citoyenne complète, cet outil permet de faire la demande de certains permis, de consulter et de recevoir les comptes de taxes et d'envoyer des requêtes ou des plaintes.

Infolettre

De l'actualité municipale aux activités culturelles, l'infolettre municipale permet de rester à l'affût des dernières nouvelles. Il est possible de s'inscrire à la liste d'envoi au bas de la page d'accueil du site Web de la Municipalité.





Loisirs

Le Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire offre des services accessibles en matière d'activités récréatives, sportives, culturelles et communautaires dans le but constant d'améliorer la qualité de vie des résidents.

chelsea.ca/loisirs



Bref survol des événements et programmes annuels offerts

PLAISIRS D'HIVER

ÉVÉNEMENT DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES

CHELSEA EN FÊTE

VÉLO DIMANCHE

MARDIS EN MUSIQUE

COOPÉRATIVE D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF (CIEC)

FESTIVAL DE LA RIVIÈRE GATINEAU

PIQUE-NIQUE FOLKLORIQUE DANS LA VALLÉE MEECH

GRANDE MARCHÉ CHELSEA ET LA PÊCHE ENCOURAGÉE PAR LA GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE

NOËL MAGIQUE

Les espaces publics pour le loisir

55 KM DE PISTES CYCLABLES

UN SENTIER COMMUNAUTAIRE CONTINU DE 20 KM POUR LA MARCHÉ, LE VÉLO, LE SKI DE FOND OU LA RAQUETTE

UN TERRAIN DE BASEBALL ET QUATRE TERRAINS DE BASKETBALL

HUIT TERRAINS DE SOCCER

QUATRE PATINOIRES EXTÉRIEURES

HUIT PARCS DE VOISINAGE ET TROIS PARCS DE SECTEUR

DEUX SITES PATRIMONIAUX

TROIS SITES D'ESPACES VERTS ET D'INTERPRÉTATION

Centres communautaires et sportifs

La municipalité compte sur son territoire trois centres communautaires. Véritable lieu de rassemblement, les différentes salles compilent plus de 4000 heures de locations privées et plus de 1 000 heures d'activités par les organismes communautaires chaque année.

Centre communautaire Hollow Glen
12, chemin du Parc

Centre communautaire Farm Point
311, chemin de la Rivière

chelsea.ca/centres-communautaires

Centre Meredith – Centre sportif et culturel
23, chemin Cecil

Construit en 2012, le Centre Meredith est un centre multifonctionnel où le sport et la culture se retrouvent. Il comprend :

- Une salle d'entraînement
- Une patinoire
- Diverses salles pouvant accueillir des événements spéciaux
- Une salle de yoga et de spinning
- Une salle de musique
- Des camps de jour pour les 4 à 12 ans

centremeredith.ca

CHELSEA ZONE LOISIRS

chelseazoneloisirs.ca

Deux fois par année, le Centre Meredith, en collaboration avec la Municipalité, sort sa programmation d'activités sportives et culturelles. Disponible en ligne seulement, vous y retrouverez une foule d'activités offertes par les différents organismes de la région en plus d'y retrouver les activités de la Municipalité. Grâce au moteur de recherche, vous pouvez créer votre propre liste personnalisée selon le type d'activités et l'emplacement souhaité.



Le bénévolat, facteur qui élève notre communauté

Sur une population de 7 000 habitants, on compte de nombreux bénévoles à Chelsea. Que ce soit pour travailler directement avec les services municipaux ou pour travailler avec les organismes communautaires, il existe plusieurs possibilités pour les bénévoles de tous âges. Grâce à eux, nos résidents peuvent s'exprimer, apprendre, bouger et nos centres communautaires sont des lieux vibrants et rassembleurs pour tous.

Si vous désirez vous impliquer, nous vous invitons à consulter régulièrement notre site Web ou à contacter directement les différents organismes communautaires. Vous pouvez également remplir le formulaire en ligne.

chelsea.ca/benevolat

Organismes communautaires

La Municipalité appuie, chaque année, plus d'une trentaine d'organismes reconnus qui, par leur implication, ajoute au dynamisme et à la diversité de l'offre à Chelsea. Ces organismes participent notamment à l'organisation d'événements, à la bonification de la programmation d'activités et à la création de lieux d'échange pour tous.

chelsea.ca/organismes





Bibliothèque

chelsea.ca/bibliotheque

La bibliothèque, c'est aussi une multitude d'activités, d'événements et d'expositions en tant que lieu de diffusion culturelle pour les petits et les grands.

- Heure du conte
- Club LÉGO
- Jeunes bénévoles
- Programme R.E.A.D.
- Club de lecture en français et en anglais
- Semaine des auteurs parrainés par la fondation Leacross
- Soirées pyjama
- Club de lecture TD (été)

La bibliothèque municipale de Chelsea vous offre une panoplie de services complémentaires, dont plusieurs laissez-passer pour les musées et le parc de la Gatineau, des raquettes à neige et des sacs à dos thématiques!

Bibliothèque municipale de Chelsea
100, chemin Old Chelsea
819 827-4019

Succursale Hollow Glen*
12, chemin du Parc
819 827-4019

**La succursale Hollow Glen ouvre chaque premier mercredi du mois de 18h30 à 20h.*

5 824

ABONNÉS

40 000

DOCUMENTS

3 000

DVD POUR LES ADULTES ET LES ENFANTS

500

LIVRES AUDIO

1 900

PÉRIODIQUES DISPONIBLES POUR LE PRÊT

Garderies et écoles

GARDERIES

Centre de la petite enfance aux nids des petits
35, chemin Côte d'un-Mile
819 772-0404

Centre de la petite enfance Maison Montessori de Chelsea
66, chemin Old Chelsea
819 827-0787

ÉCOLES FRANCOPHONES

École Grand-Boisé
Niveau primaire
135, chemin Scott
grandboise.cspo.qc.ca

ÉCOLES ANGLOPHONES

Chelsea Elementary School
Niveau primaire
75, chemin Old Chelsea
wqsb.qc.ca/chelsea

Environnement

Matières résiduelles

En plus des collectes des matières compostables, recyclables et des déchets, la Municipalité offre des collectes pour les plantes envahissantes et dangereuses, les sapins de Noël et les encombrants. Le calendrier de collecte est distribué à tous les résidents et est disponible à l'hôtel de ville et au chelsea.ca.

Les résidents de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont accès au poste de transbordement de déchets et de résidus domestiques dangereux (RDD) situé à Val-des-Monts.

Bacs

Les bacs de recyclage et de compostage sont distribués aux résidents lors de leur arrivée. Les résidents doivent, par contre, se munir d'un bac à ordures vert, gris ou noir d'une grosseur maximale de 360 litres et muni d'une prise européenne.

De plus, afin de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement, le nombre de bacs acceptés lors de la collecte est d'un pour la période printemps/été et de deux pour la période automne/hiver. Il n'y a pas de limite pour le recyclage et le compostage.

Le principe des 3RV

Afin de réduire la quantité de déchets dédiés à l'enfouissement, la Municipalité invite ses résidents à privilégier le principe des 3RV : Réduire à la source les déchets, favoriser le Réemploi, Récupérer pour recycler et Valoriser les matières résiduelles par le compostage.

Bandes riveraines

Des mesures sont en place pour protéger les bandes de protection pour les lacs, les cours d'eau et les milieux humides. Elles servent à limiter les constructions afin de conserver et de restaurer la végétation naturelle. Informez-vous auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Pesticides

L'usage de pesticides est interdit à des fins esthétiques sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Plusieurs solutions alternatives et pratiques durables existent!

Abattage d'arbres

La coupe d'arbres est interdite sur le territoire sauf exception. Cette mesure est préconisée afin de promouvoir le verdissement à Chelsea et ainsi maintenir tous les avantages qui y sont reliés!



L'eau, ressource essentielle

Arrosage

L'arrosage manuel est permis en tout temps lorsqu'il ne pleut pas.

L'arrosage par asperseur amovible ou par boyau poreux est permis uniquement de 20 h à 23 h les jours suivants, lorsqu'il ne pleut pas :

- adresses paires : les jours pairs
- adresses impaires : les jours impairs

L'arrosage au moyen d'un système d'arrosage automatique conforme est autorisé uniquement entre 3 h et 6 h les jours suivants :

- adresses paires : les jours pairs
- adresses impaires : les jours impairs

Il est cependant possible d'arroser un nouvel aménagement paysager suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou de pose de tourbe. Pour ce faire, vous devez obtenir un permis auprès de la Municipalité.

Réseau d'aqueduc et d'égouts

Construit en 2014, le réseau d'aqueduc et d'égouts alimente la plupart des résidences et des commerces situés au centre-village. Les projets de développement de ce secteur sont desservis par les trois services (aqueduc, sanitaire et pluvial) et se raccordent sur le réseau principal du chemin Old Chelsea.

Le secteur Farm Point est partiellement desservi par le réseau sanitaire. Le réseau principal se trouve sur le chemin St-Clément et sur le chemin de la Rivière.

Si vous souhaitez obtenir plus d'information sur le potentiel de branchement au réseau de votre résidence, veuillez contacter le Service des travaux publics et des infrastructures au 819 827-1160.

Qualité de l'eau potable

La Municipalité mandate une firme externe responsable de la qualité de l'eau potable et du traitement des eaux usées. Cette firme s'assure que l'eau potable peut être distribuée et consommée sans danger pour le résident. Elle gère notamment l'inspection des usines et des ouvrages connexes, les tests et les échantillonnages d'eau, le nettoyage des réservoirs, etc.

Avis d'ébullition

Lorsqu'il y a détection de bactéries indiquant une possibilité de contamination fécale dans l'eau potable provenant du réseau d'aqueduc et d'égouts, la Municipalité a l'obligation d'émettre un avis d'ébullition. Dans un tel cas, un avis est envoyé par courriel et est publié sur nos différentes plateformes afin d'avertir rapidement les résidents concernés. Une notification cellulaire est également envoyée à tous les résidents inscrits à la plateforme Voilà!. Il est donc primordial de vous inscrire et de vous assurer que vos informations sont à jour. C'est de cette façon que nous sommes en mesure de vous avertir rapidement dans une telle situation.

Installation septique

Les résidences qui ne sont pas raccordées au système d'aqueduc et d'égouts doivent obligatoirement posséder une installation septique. Cela permet de traiter les eaux usées en vue de les retourner dans l'environnement sans danger pour la santé publique et l'environnement.

La vidange et l'inspection de toutes les fosses septiques résidentielles sur le territoire sont effectuées une fois tous les deux ans par la Municipalité. Un itinéraire de visite est disponible afin de bien vous préparer et un avis est laissé à votre porte avant la visite de votre résidence.

chelsea.ca/septique

Test H₂O

H₂O Chelsea est un programme offert par la Municipalité qui permet aux résidents de tester leur eau de puits à prix compétitifs. Il est recommandé de la tester une à deux fois par année. La seule façon d'être certain de la qualité de son eau, c'est de la faire analyser par un laboratoire agréé.

chelsea.ca/environnement



Transport en commun



Transcollines est le réseau de transport en commun disponible sur le territoire de la municipalité. Ayant comme mission d'assurer la mobilité durable, il offre plusieurs lignes d'autobus se rendant vers Gatineau et vers les autres municipalités de la MRC. Il offre également un service de transport adapté. C'est un acteur important en termes de développement durable et de développement de nos communautés locales.

Grâce à un partenariat avec la STO, les usagers de Transcollines bénéficient d'un système de billettique unique de même que d'une tarification combinée donnant accès aux services des réseaux de la STO et d'OC Transpo.

Intra

Donne accès aux services de Transcollines situés à l'intérieur des limites administratives de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Régulier

Donne accès à l'ensemble du service de transport en commun offert par Transcollines.

Combiné

Donne accès à l'ensemble du service de transport en commun offert par Transcollines, de même qu'à celui de la STO et d'OC Transpo.

transcollines.ca

Achat local

Contribuez au développement de notre communauté un achat à la fois!

De nombreux artisans, producteurs, commerçants et professionnels aux talents et aux expertises divers opèrent sur le territoire de Chelsea. Soutenir le marché local contribue au développement économique de la Municipalité tout en vous permettant de vous procurer des aliments frais et des produits uniques disponible nulle part ailleurs!

Faire sa part pour aider sa communauté est tout aussi simple qu'enrichissant:

- Organisez une sortie avec vos proches dans les restaurants de la région et goûtez aux saveurs locales
- Profitez, chaque été, du marché Old Chelsea les jeudis soir pour vous approvisionner de produits frais
- Profitez de l'expertise des professionnels opérant à Chelsea
- Offrez des cadeaux faits à la main par nos artisans

Découvrez les entreprises qui contribuent à la prospérité de notre municipalité!

chelsea.ca/commerces

S é c u r i t é

Sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie est composé de deux employés à temps plein et de 45 pompiers à temps partiel sur appel. En plus d'assurer votre sécurité, nos pompiers effectuent diverses activités de prévention au courant de l'année dont les inspections résidentielles, les exercices d'évacuation, les visites dans les écoles, les garderies et les commerces.

Selon la réglementation en vigueur, tous les résidents de la Municipalité doivent :

1. Avoir obligatoirement un avertisseur de fumée à chaque étage
2. Avoir au moins un avertisseur de monoxyde de carbone homologué installé dans chaque résidence lorsqu'un appareil de combustion est installé ou lorsqu'un garage fait partie intégrante de la résidence
3. Avoir obligatoirement un extincteur portatif à poudre ABC de 2,2 kilogrammes (5 lb)

Brûlage

Seuls les feux à ciel ouvert de moins d'un mètre sont autorisés en tout temps sans permis. Certaines conditions doivent cependant être respectées. Tous autres types de brûlage requièrent un permis émis par la Municipalité.

chelsea.ca/brulage

Sécurité publique

Le Service de la sécurité publique relève de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Il a comme mission de maintenir la paix et l'ordre tout en assurant la sécurité de tous. La police de la MRC s'occupe de la gestion des permis d'alarme. Il est possible d'en obtenir un gratuitement en remplissant le formulaire disponible sur leur site Internet.

sp.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca

Finance et taxation

Chaque année, le conseil municipal adopte le budget et le Plan triennal d'immobilisation de la Municipalité pour le prochain exercice financier lors d'une séance extraordinaire. Le règlement de taxation et de tarification déterminant le taux de taxe pour l'année suivante est par la suite adopté par le conseil.

Les grandes lignes de ce budget sont communiquées aux résidents via le mot de la mairesse et le sommaire du budget qui sont envoyés par la poste à chaque résidence avec le compte de taxes annuel vers la fin janvier.

chelsea.ca/finance

Le compte de taxes

Les comptes inférieurs à 300\$ sont payables en un versement unique dans un délai de 30 jours de leur date d'envoi. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300\$, il peut être acquitté en un versement unique ou en un maximum de quatre versements égaux en date du 1^{er} mars, 1^{er} mai, 1^{er} juillet et 1^{er} septembre.

Droit de mutation

La province accorde aux municipalités l'autorité de fixer les taux d'imposition pour chaque transfert d'immeuble sur son territoire excédant 500 000\$. À Chelsea, le taux du droit de mutation pour cette tranche est fixé comme suit :

- 2% pour les propriétés de 500 000 \$ à 749 999,99 \$
- 2,5% pour les propriétés de 750 000 \$ à 999 999,99 \$
- 3% pour les propriétés de 1 000 000 \$ et plus

Les propriétés de moins de 500 000 \$ sont imposées suivant les normes provinciales établies par la loi concernant les droits sur les mutations immobilières du Québec.

chelsea.ca/taxation

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Paix et bon ordre

Afin de respecter le maintien de la paix, de l'ordre et de la propreté sur le territoire, des amendes sont prévues à quiconque :

- Fait du bruit nuisant au bien-être de son voisinage
- Cause du tumulte en chantant ou en criant dans la rue
- Consomme des boissons alcoolisées dans la rue ou dans un parc
- Jette ses déchets sur une propriété publique

Abris d'auto

Les abris temporaires et les garages de matières plastiques sont permis entre le 15 octobre et le 15 avril. Aucun permis n'est nécessaire.

Animaux

- La liste de toutes les espèces d'animaux ainsi que la limite acceptée est disponible sur notre site Web.
- Tous les chiens doivent être munis d'une licence disponible auprès du Service de protection des animaux. Chaque licence est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Vous devez maintenir votre chien en laisse à tout moment lorsque vous êtes à l'extérieur des limites de votre domicile.
- Vous avez l'obligation de nettoyer immédiatement les excréments que votre animal laisse derrière lui.

Stationnement hivernal

Il est interdit de se stationner sur les chemins publics entre minuit et 7 h du matin du 15 novembre au 1^{er} avril inclusivement.

En tant que résident de Chelsea, il est de votre responsabilité de connaître les règlements municipaux en vigueur afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les résidents.

Vous retrouverez sur notre site Web une grande majorité de nos règlements. Si celui que vous recherchez n'y apparaît pas, vous pouvez en tout temps faire une demande en écrivant à la Municipalité.

PERMIS ET CERTIFICATS D'AUTORISATION

La liste de nos différents permis ainsi que les spécifications et conditions à respecter sont accessibles sur notre site Web. Pour vous assurer d'avoir tous les documents en main lors de votre demande de permis, n'hésitez pas à contacter nos agents. Notre équipe est là pour répondre à vos questions et discuter de vos projets.

Le délai maximal prévu pour l'émission de tout permis est de 60 jours selon la réglementation en vigueur.

Voici des exemples de travaux nécessitant un permis :

- La construction d'une maison, d'un garage, d'une remise ou d'un abri d'auto
- L'agrandissement d'un bâtiment
- L'installation d'une clôture, d'une piscine, d'un spa ou d'un quai
- Le branchement au réseau d'aqueduc et d'égouts
- L'aménagement d'un puits ou le remplacement d'un puits existant

chelsea.ca/permis

chelsea.ca/reglements